



Le règlement de fonctionnement est un outil de la loi 2002-2. La référence est le décret n° 2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement institué par l'article L. 311-7 du CASF- Article R. 311-33, R. 311-34 et R. 311-37 du CASF pour les dispositions minimales obligatoires.

Le règlement de fonctionnement est mis en place par l'établissement afin de définir, dans le respect des règles de vie collective, le cadre d'intervention et d'affirmer les droits et obligations des enfants et/ou jeunes.

Le règlement de fonctionnement est détaillé et comporte :

- ☐ les modalités concrètes d'exercice des droits des personnes accueillies ;
- ☐ les modalités d'association de la famille à la vie de l'établissement ou du service ;
- ☐ les modalités de rétablissement des prestations en cas d'interruption ;
- ☐ les règles de fonctionnement de la structure ainsi que les prestations servies ;
- ☐ l'organisation et l'affectation à usage collectif ou privé des locaux et bâtiments ainsi que les conditions générales de leur accès et de leur utilisation ;
- ☐ les mesures relatives à la sûreté des personnes et des biens ;
- ☐ les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles ;
- ☐ les dispositions relatives aux transferts et déplacements, aux modalités ; d'organisation des transports, aux conditions d'organisation de la délivrance des prestations offertes par l'établissement à l'extérieur ;
- ☐ les règles essentielles de vie collective, dans le respect des dispositions de la charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- ☐ les critères de réorientation vers les unités spécifiques ;
- ☐ les mesures mises en œuvre en vue de prévenir la maltraitance (fiche d'évènement indésirable, obligation de signalement, recueil et suivi des réclamations, n°3977, etc.).



Le règlement de fonctionnement est élaboré par les professionnels et les jeunes de l'établissement.

Le règlement de fonctionnement entre en vigueur après consultation du Conseil de la vie sociale.

Le règlement de fonctionnement est affiché au sein de l'établissement et remis à l'enfant et/ou au jeune lors de l'admission ainsi que remis aux salariés et bénévoles de l'établissement.

Il est modifié selon une périodicité qu'il prévoit mais qui ne peut être supérieure à 5 ans. Le règlement de fonctionnement sera révisé en 2024.

MAJ : 2014 ,2019,**2024**, 2029, 2034, 2039....





IME – SIPFP « Le Castel »
8, Rue de l'église
78125 GAZERAN

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



LES VALEURS

LA PROTECTION

J'AI LE DROIT D'ETRE PROTEGE, D'ETRE SOUTENU, D'ETRE DEFENDU

L'EGALITE

J'AI LES MEMES DROITS ET DEVOIRS QUE CHACUN

LA PROBITE

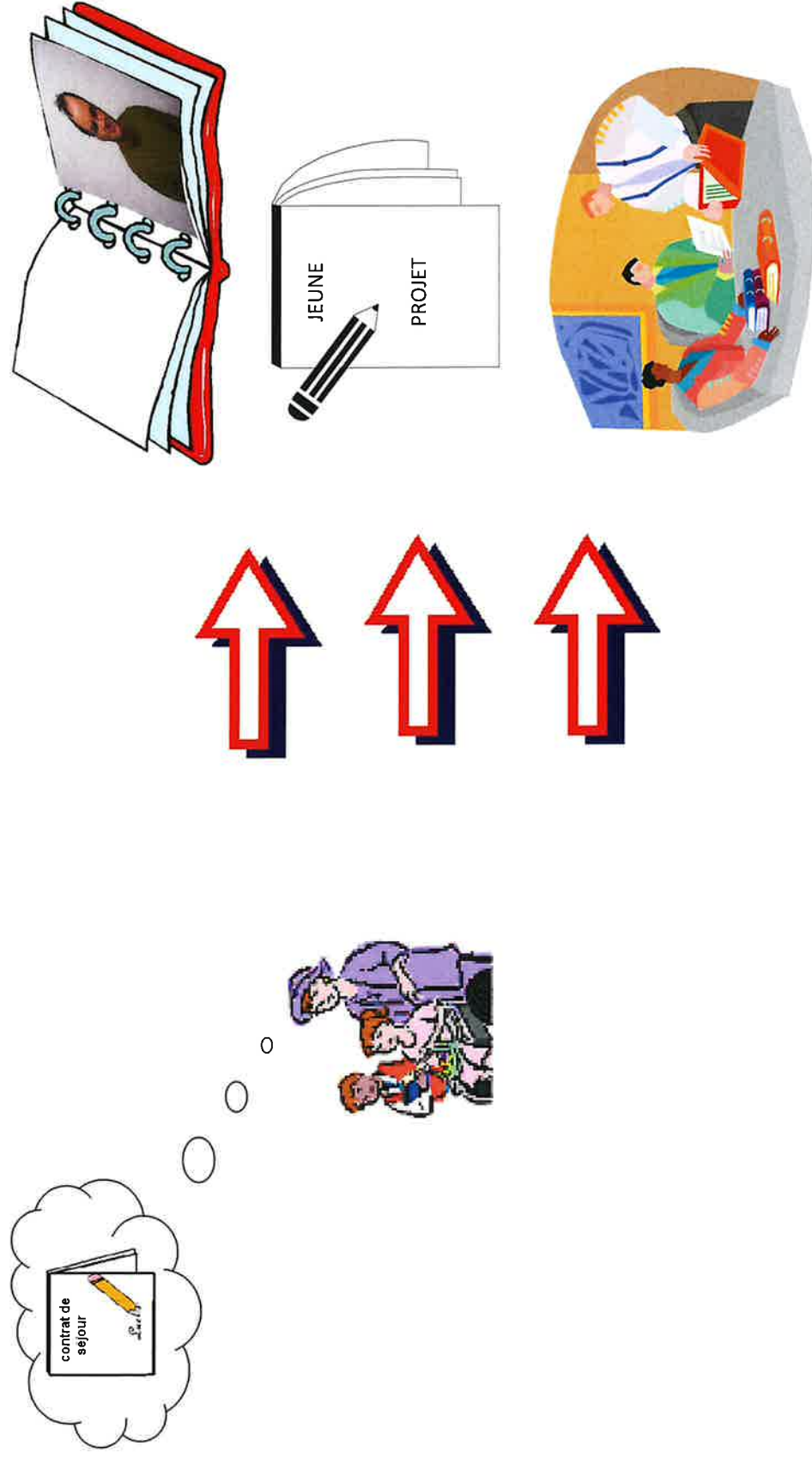
JE DOIS ETRE HONNETE – JE NE DOIS PAS TRICHER

LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Au Conseil de la vie Sociale, je peux parler de la vie de l'établissement avec des parents, des administrateurs et des professionnels.



PARTICIPATION DES FAMILLES



La famille est associée à l'accompagnement des personnes accueillies et à la vie de l'établissement à travers le projet individualisé de son enfant et le Conseil de la Vie Sociale

LES TRANSPORTS

Nous apprenons, dès que nous sommes reconnus capables de le faire, à nous déplacer de manière autonome pour



Si ce n'est pas possible parce que je suis trop petit ou que je n'ai pas encore appris ou que je ne puisse pas, je prends un



LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT



ARRIVEE 9 HEURES

ACCUEIL



Je dis que je suis présent



9 H 15



Je vais travailler en activité, en classe, en atelier, pour des réeduca-

Salle des grands



12 H 30



Je vais manger

Salle des petits



LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

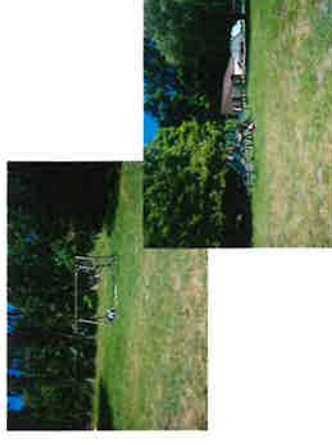
Si je suis grand, c'est la pause



13 H 15



Si je suis petit, c'est la récréation



13 H 30



J'ai + de 12 ans, je vais tra-

14 H 00



Je suis petit, je retourne

16 H 00



Je retourne à la maison



LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT



13 H 30



Je retourne chez moi le



12 H 30

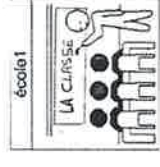


Je retourne chez moi les
samedis d'ouverture

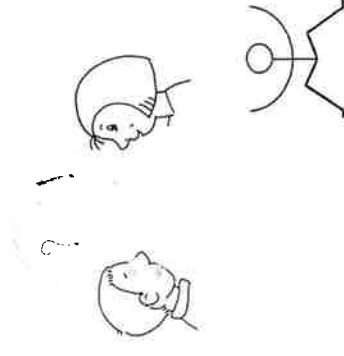


QU'EST CE QUE J' APPRENDS AU CASTEL

- ❖ J' apprends à vivre en groupe, à respecter les autres, j'apprends les règles de la vie, à être autonome, à me débrouiller tout seul.



- ❖ J' apprends à l'école pour tenter de lire, écrire, compter

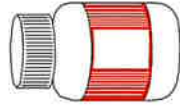


- ❖ J' apprends les techniques du travail professionnel que je pourrai utiliser plus tard, les techniques dont j'aurai besoin pour travailler.

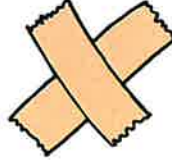


LA SURVEILLANCE MEDICALE

Les éducateurs peuvent donner les médicaments sous la responsabilité du Docteur LAME et de l'infirmière Madame BOUR



Un cahier de soins est tenu à jour régulièrement par l'infirmière



Si j'ai un accident même léger, ou que je vois un camarade qui a mal, je le dis à un adulte

LES REGLES DE VIE DANS L'ETABLISSEMENT

- ❖ Je m'engage à respecter les décisions de prise en charge inscrites dans le projet individuel et l'emploi du temps de tous les jours.



- ❖ Je suis poli avec mes camarades et les adultes



- ❖ Je ne me bats pas et je n'insulte pas mes camarades ou les adultes.

Les actes de violence sont interdits

- ❖ Je ne vole pas

- ❖ Je dois respecter mes camarades et les adultes mais je dois aussi être respecté

L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES LOCAUX COLLECTIFS

Après la classe, les ateliers, les activités éducatives, je participe au rangement et au nettoyage.

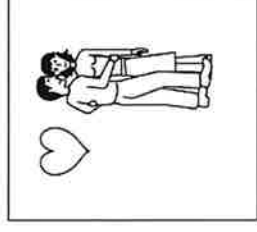
Je respecte le matériel que j'utilise, je ne le casse pas.



Je ne vole pas le matériel de l'établissement.



LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE



**Tout le monde a le droit d'avoir une vie affective et sexuelle,
Mais je n'ai pas le droit d'avoir des relations sexuelles dans l'établissement.**

Je suis discret dans mes sentiments

L'HYGIENE ET LA SECURITE

Interdiction de fumer dans l'établissement



Je me suis lavé(e) et j'ai des vêtements propres le matin



Je me lave les mains avant le repas



Je respecte les panneaux de sécurité

PANNEAUX DE SECURITE

Je suis les marques vertes pour sortir avec les éducateurs



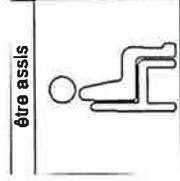
Je ne touche pas aux placards électriques



« MOI » DANS LA NAVETTE - LE TAXI - LE BUS



JE SUIS CALME QUAND JE MONTE DANS LE TAXI OU LA



JE RESTE ASSIS A MA PLACE



J'ATTACHE MA CEINTURE DE SE-



JE NE PARLE PAS AU CHAUFFEUR



JE LAISSE MES COPAINS TRAN-